



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-troisième session
6-17 mai 2019

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

République populaire démocratique de Corée

* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Principaux points abordés et processus de préparation du rapport.....	3
II. Mesures législatives et institutionnelles de protection et de promotion des droits de l’homme....	3
A. Mesures législatives.....	3
B. Mesures institutionnelles.....	4
C. Éducation aux droits de l’homme.....	5
III. Résultats obtenus en matière de protection et de promotion des droits de l’homme.....	6
A. Droits civils et politiques.....	6
B. Droits économiques, sociaux et culturels.....	8
C. Droits de groupes particuliers.....	12
D. Coopération internationale dans le domaine des droits de l’homme.....	16
IV. Défis et objectifs pour l’avenir.....	16
A. Obstacles et défis.....	16
B. Objectifs pour l’avenir.....	17
V. Conclusion.....	17

I. Principaux points abordés et processus de préparation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel, telles qu'énoncées dans la décision du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/DEC/17/119). Il présente les principales mesures législatives, administratives et pratiques adoptées par la République populaire démocratique de Corée, les résultats des efforts déployés depuis le deuxième examen (mai 2014) pour les mettre en œuvre et les objectifs du pays pour l'avenir.

2. Une équipe spéciale a été constituée pour établir le présent rapport. Elle était coordonnée par le Comité national pour l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, elle-même constituée de hauts représentants de nombreuses instances gouvernementales – Présidium de l'Assemblée populaire suprême, Cour centrale, Bureau central du ministère public, Ministère des affaires étrangères, Commission de l'éducation, Ministère de la santé publique, Ministère du travail et Bureau central de statistique –, de représentants de diverses organisations sociales – Union des femmes socialistes, Fédération pour la protection des personnes handicapées, Fédération pour la protection des personnes âgées et Association pour la protection de l'enfance –, ainsi que d'experts d'institutions universitaires comme l'Institut des droits de l'homme et l'Institut de droit de l'Académie des sciences sociales.

3. Un atelier a été organisé pour permettre à l'équipe spéciale de bien comprendre la méthode à utiliser pour l'établissement du rapport. L'équipe spéciale a recueilli des informations dans les secteurs concernés, en accordant la priorité aux informations ayant trait à l'application des recommandations acceptées lors du deuxième examen de la République populaire démocratique de Corée. La rédaction du projet de rapport a été précédé par plusieurs séries de consultations.

4. Le projet de rapport a ensuite été communiqué aux institutions de l'État et aux organisations sociales concernées à des fins de consultation. Leurs observations et contributions ont été prises en compte et intégrées dans la version finale du rapport.

II. Mesures législatives et institutionnelles de protection et de promotion des droits de l'homme

A. Mesures législatives

1. Législation relative aux droits de l'homme

5. Au cours de la période considérée, la République populaire démocratique de Corée, soucieuse d'améliorer et de perfectionner son cadre juridique de protection et de promotion des droits de l'homme, a pris de nombreuses initiatives en vue de l'adoption ou de la modification de lois relatives aux droits de l'homme.

6. La loi sur les enseignants (8 octobre 2015), la loi sur la mise en œuvre des programmes d'enseignement (24 juin 2016), la loi sur la diffusion des sciences et des techniques (12 octobre 2017) et la loi sur l'enseignement professionnel (12 juillet 2018) ont été adoptées. La loi sur l'éducation et la loi sur l'enseignement supérieur ont été modifiées, consacrant ainsi par des garanties légales le droit des citoyens à l'éducation supérieure.

7. La loi sur la prévention des catastrophes, les secours et le relèvement (27 juin 2014), la loi sur les services sociaux (24 décembre 2014), la loi sur l'épargne (23 novembre 2016) et la loi sur la gestion des eaux minérales (12 octobre 2017) ont été adoptées. La loi sur la protection de l'environnement, la loi sur le logement, la loi sur la gestion des parcs et des espaces de loisirs, la loi sur la prévention des épidémies et la loi sur l'hygiène des denrées alimentaires ont été modifiées. Le système juridique offre ainsi à la population une assise encore plus concrète pour bénéficier de tous les comforts de la civilisation.

8. La loi sur le travail socialiste a été modifiée le 30 juin 2015 afin de porter la durée du congé de maternité de cent quatre-vingts à deux cent quarante jours. La loi sur la protection du travail et la loi sur les normes de travail ont été modifiées. Ainsi renforcé, le système juridique peut offrir aux citoyens des conditions de travail plus sûres, mieux adaptées et plus hygiéniques, assurer la protection de leur vie et de leur santé et contribuer à leur épanouissement.

9. Le 22 juillet 2015, le Code pénal a été modifié de façon à alourdir les peines prévues pour les abus de pouvoir, négligences et autres infractions commises par des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

10. Le Règlement relatif aux qualifications des procureurs des parquets et des juges des juridictions de tous les niveaux a été adoptée le 21 mars 2018. L'objectif était de mettre en place un système et un cadre rigoureux pour l'évaluation et la révision des qualifications des procureurs et des juges, de rehausser globalement la qualité des effectifs du personnel judiciaire et de disposer d'un système juridique qui permette à la justice de faire son travail de manière équitable et dans le strict respect de la loi. Le Règlement sur l'élection des juges et des assesseurs populaires des juridictions de tous les niveaux a été modifié le 10 août 2016, afin de garantir le strict maintien des principes de la démocratie, tant pour l'élection des juges et des assesseurs populaires que pour l'application effective de la politique judiciaire de l'État.

11. Des règles et règlements régissant des aspects techniques spécifiques de la mise en œuvre des lois auxquels ils se rapportent ont par ailleurs été adoptés ou modifiés, notamment les Règlements relatifs à la discipline du travail, à l'exploitation des banques de céréales, à la gestion responsable des entreprises socialistes, à la gestion responsable des exploitations agricoles, à l'évaluation médicale de l'aptitude au travail, aux hôpitaux populaires des ri (communes), aux centres spécialisés dans les maladies infectieuses, à l'aide de l'État aux triplés, au subventionnement des établissements d'enseignement, aux écoles primaires et secondaires et aux internats pour les enfants privés de soins parentaux, aux écoles primaires et aux écoles secondaires de premier et deuxième cycles, aux écoles pour enfants aveugles et sourds, aux établissements d'enseignement professionnel spécialisés dans l'industrie, l'agriculture et la pêche, aux services informatiques, etc.

2. Adhésion aux instruments internationaux

12. La République populaire démocratique de Corée a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en novembre 2014. Elle a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées en juillet 2013 et l'a ratifiée en décembre 2016. Elle a adhéré au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées en février 2016. Elle a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en juin 2016.

B. Mesures institutionnelles

13. Le Comité national pour l'application des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (Comité national) créé en avril 2015 rassemble en une seule entité des comités de coordination spécifiques tels que le Comité national de coordination pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et le Comité national de coordination pour l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Composé de représentants d'institutions étatiques et d'organisations sociales, le Comité national se réunit régulièrement pour examiner les mesures concernant l'application des conventions auxquelles la République populaire démocratique de Corée est partie, diffuser les conventions, établir les rapports relatifs à tel ou tel instrument et les rapports présentés au titre de l'EPU, et communiquer les observations finales et les recommandations adoptées par les organes conventionnels et le Groupe de travail de l'EPU. Il examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conventions et des lois nationales

pertinentes par les parties prenantes et soumet des avis et des recommandations au Présidium de l'Assemblée populaire suprême, au Cabinet et aux autres institutions compétentes.

14. Le Comité national pour la protection des personnes handicapées créé en décembre 2016 a notamment pour mission d'assurer une coordination homogène des mesures prises pour appliquer les lois et les politiques de l'État touchant à la protection des personnes handicapées. Présidé par le Vice-Premier Ministre, ce comité est composé de fonctionnaires et d'experts d'une vingtaine d'institutions publiques concernées par la problématique du handicap et de responsables d'organisations de personnes handicapées telles que l'Association des sourds et l'Association des aveugles. Un Comité pour la protection des personnes handicapées, dirigé par le président du Comité populaire de la localité concernée, a été mis en place dans chaque province, dans chaque ville et dans chaque département. Dans tous les ministères et institutions nationales concernés par la problématique du handicap, des responsables ont été expressément chargés de coordonner les initiatives prises dans tel ou tel secteur pour assurer la protection des personnes handicapées.

15. L'Institut des droits de l'homme créé en novembre 2016 sous l'égide de l'Académie des sciences sociales a pour mandat de mener des recherches sur les questions théoriques et pratiques soulevées par la consolidation et l'amélioration du système socialiste de protection des droits de l'homme, de rédiger des brochures pédagogiques, des ouvrages, des thèses et des articles de presse sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et sur les lois nationales pertinentes, l'objectif étant de sensibiliser davantage la population aux droits de l'homme et de favoriser les échanges avec les pays étrangers sur les questions touchant aux droits de l'homme.

16. Des départements exclusivement chargés des foyers pour nourrissons, des foyers pour enfants et des internats ont été institués en avril 2015 au sein du Cabinet, du Ministère de la santé publique, du Ministère de l'enseignement général et des comités populaires provinciaux, afin de conduire une action intégrée pour toutes les activités ayant trait aux soins médicaux, à la fourniture de médicaments et d'appareils médicaux, au développement intellectuel et à l'éducation des orphelins. En 2015, des magasins spéciaux ont été mis en place dans toutes les provinces pour approvisionner les enfants privés de soins parentaux en denrées alimentaires, produits de première nécessité, matériel scolaire et autres. Un centre de pêche a été créé en 2014 pour approvisionner en poisson les foyers pour nourrissons, les foyers pour enfants, les internats et les foyers pour personnes âgées.

C. Éducation aux droits de l'homme

17. La République populaire démocratique de Corée s'attache avec un soin tout particulier à renforcer le travail de sensibilisation aux droits de l'homme effectué auprès des responsables des organes de pouvoir populaires et des organes chargés de l'application des lois, qui ont un rôle crucial à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, le Présidium de l'Assemblée populaire suprême et le Comité national ont organisé conjointement à l'intention de ces responsables une série de conférences, d'ateliers et de séminaires sur les conventions et les lois nationales pertinentes. Dans le contexte de l'établissement des rapports nationaux sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2015, et du rapport sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2018, des séminaires et ateliers ont été organisés pour leur permettre de partager leurs points de vue et leurs expériences sur l'application des conventions et lois nationales pertinentes.

18. Le nombre d'heures de cours consacrées à l'enseignement du droit a augmenté dans toutes les écoles. La législation nationale et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme sont également enseignés dans le cadre d'autres cours et rattachés à la matière qui y est traitée d'une manière adaptée à l'âge et à la psychologie des élèves concernés. Les facultés de droit ont mis en place un cursus distinct expressément consacré aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui étaient auparavant abordés dans le cadre du cours de droit international, afin de développer une connaissance très approfondie du

droit international des droits de l'homme qui permette aux futurs juristes d'être parfaitement familiarisés avec les normes internationales pertinentes.

19. L'Institut des droits de l'homme de l'Académie des sciences sociales a joué un rôle majeur dans la sensibilisation de la population aux droits de l'homme. Les brochures, publications, articles de presse et thèses sur les droits de l'homme qu'il a compilés ou rédigés et les interventions à la télévision et dans d'autres médias de ses éminents spécialistes des droits de l'homme ont grandement contribué à sensibiliser le public aux droits de l'homme et aux instruments internationaux s'y rapportant.

III. Résultats obtenus en matière de protection et de promotion des droits de l'homme

A. Droits civils et politiques

1. Le droit à la vie

20. Le droit à la vie est garanti par la Constitution socialiste, par le droit pénal ainsi que par d'autres lois pertinentes et protégé par le ministère public, la justice et les services en charge de la sécurité publique. Le droit pénal contient plusieurs dispositions relatives à la violation du droit à la vie, crime passible d'une peine à la mesure de sa gravité.

21. La peine capitale ne peut être appliquée que pour les crimes d'une extrême gravité. Une personne qui a commis intentionnellement un meurtre crapuleux, par exemple, ne peut être condamnée à mort que dans des cas particulièrement graves. La peine capitale ne peut être prononcée ni contre un délinquant qui était âgé de moins de 18 ans au moment des faits ni contre une femme enceinte.

22. Conformément à l'article 51 du Code de procédure pénale, les affaires pénales dans lesquelles la peine de mort est susceptible d'être prononcée relèvent de la compétence des tribunaux provinciaux ou d'une juridiction supérieure. L'article 418 de la même loi exige que la peine capitale ne soit exécutée que sous réserve de l'approbation finale du Présidium de l'Assemblée populaire suprême.

23. Une amnistie générale a été accordée aux condamnés en 2015 et 2018, en application du décret du Présidium de l'Assemblée populaire suprême, et les organes de pouvoir populaires concernés ont pris les mesures nécessaires pour leur permettre de poursuivre paisiblement leur existence sans être inquiétés.

2. Indépendance des tribunaux

24. La Constitution socialiste dispose en son article 166 que le tribunal administre la justice en toute indépendance et que les procédures judiciaires se déroulent dans le strict respect de la loi.

25. La règle fondamentale qui s'applique à tous les tribunaux de la République populaire démocratique de Corée est de traiter les affaires dont ils sont saisis en se conformant strictement aux règles, procédures et méthodes prévues par les lois procédurales concernées et par la loi sur la composition des tribunaux, et sans être assujetties aux directives ou aux exigences d'une quelconque institution. Le tribunal officiellement constitué est la seule instance habilitée par la loi à instruire et juger une affaire donnée. Tous les tribunaux obéissent au principe selon lequel la justice ne peut statuer sur une affaire que lorsque les faits et les circonstances ont été clairement établis et peuvent être attestés au-delà de tout doute raisonnable par des preuves objectives et irréfutables lors du procès.

26. Conformément au Code de procédure pénale, le ministère public est tenu de s'assurer que le procès se déroule dans le respect de la légalité. S'il constate que la loi a été violée, le procureur saisit le tribunal pour qu'il remédie à la situation.

3. Le droit à un procès équitable

27. La République populaire démocratique de Corée applique systématiquement le principe voulant que les affaires pénales soient traitées de manière scientifique, objective et impartiale, dans le souci de la protection des droits de l'homme.

28. Conformément au Code de procédure pénale, tous les procès sont publics. Un huis clos total ou partiel peut toutefois être prononcé lorsqu'il existe un risque de divulgation d'un secret national ou personnel ou lorsque l'on peut craindre que le procès ait un impact défavorable sur le corps social. Le jugement doit être rendu public même lorsque l'audience se tient à huis clos.

29. Le Code de procédure pénale garantit pleinement à toute personne mise en cause ou accusée le droit de consulter l'avocat de son choix, de saisir le ministère public si elle s'estime victime d'une violation de ses droits ou encore d'interjeter appel du jugement rendu en première instance. Le droit de l'avocat de la défense de rencontrer la personne mise en cause ou accusée et de s'entretenir avec elle, d'accéder au dossier, de saisir le procureur, le juge ou le tribunal s'il a connaissance d'une violation du droit de la personne mise en cause ou accusée, de plaider à l'audience pour éviter à son client une peine trop lourde, d'interjeter appel devant une juridiction supérieure s'il considère que le jugement rendu en première instance est trop sévère au regard du crime commis, etc., est assorti de garanties suffisantes. S'ils estiment que le jugement est contraire aux dispositions légales, l'accusé ou son conseil peuvent introduire un recours extraordinaire. Conformément au Code de procédure pénale tel que modifié le 21 décembre 2017, même lorsque le mis en cause renonce à son droit de choisir lui-même un avocat au stade de l'enquête préliminaire, un conseil est commis d'office par le barreau concerné pour assurer la défense de ses droits et de ses intérêts.

4. Le droit à la liberté d'expression et d'information

30. Les droits des citoyens à la liberté d'expression et à l'accès à l'information sont protégés par la Constitution socialiste, la loi sur les plaintes et les pétitions, la loi sur le droit d'auteur, la loi sur la protection des logiciels, la loi sur la certification électronique, la loi sur les télécommunications et d'autres lois connexes.

31. Au cours de la période considérée, le Présidium de l'Assemblée populaire suprême, le Cabinet et d'autres organes du pouvoir et instances chargées de l'application des lois ont été saisis de plaintes déposées par plusieurs citoyens contre des fonctionnaires pour abus de pouvoir, bureaucratisme et autres méthodes de travail inappropriées, mais également de plaintes et de recours au sujet de leurs moyens de subsistance et des sanctions juridiques dont ils faisaient l'objet. Les institutions concernées ont dûment tenu compte de ces plaintes et de ces recours, y voyant l'expression des convictions et de la sensibilité du peuple, et les ont examinées de manière impartiale, conformément aux principes et aux procédures énoncés dans la loi sur les plaintes et les recours.

32. Les citoyens ont été de plus en plus nombreux à recourir à l'expression écrite, phénomène qui a entraîné une diversification et une augmentation sensibles du nombre de publications et contribué à améliorer le niveau culturel de la population. Des maisons d'édition ont confié la rédaction d'ouvrages à des institutions, des entreprises et des organisations, mais aussi à des particuliers, et proposé une grande variété de publications. Plusieurs fois par an, des expositions, des spectacles, des présentations, des séminaires et des concours ont été organisés dans les domaines les plus divers afin que les citoyens puissent exprimer pleinement leurs talents et leur créativité. Le fait que tous les participants qui se sont distingués dans le cadre de ces diverses manifestations soient mis à l'honneur dans les médias, encouragés et félicités par l'État a suscité dans la population un vif enthousiasme pour les activités créatives.

33. L'État a continué d'accroître les investissements dans les structures d'information de base, son objectif étant de continuer à développer les services informatiques et de télécommunications et de mettre en place des conditions et un environnement qui permettent au citoyen de recourir plus aisément à l'outil informatique pour accéder à l'information et la diffuser. Les services sur Internet se sont encore améliorés et la couverture s'est étendue : en 2018, la quasi-totalité des institutions, entreprises et

organisations pouvait accéder à Internet pour obtenir les services désirés dès qu'ils le souhaitent. Le nombre de personnes reliées à Internet et ayant aisément accès à l'information, sans contraintes de temps ni de lieu, à l'aide des téléphones portables, ordinateurs et autres appareils informatiques a considérablement augmenté. Un réseau national de diffusion des sciences et des technologies a été mis en place. Axé sur le complexe scientifique et technique (Sci-Tech) inauguré en 2016, il permet à des institutions, des entreprises, des usines et des exploitations agricoles d'accéder aux toutes dernières données scientifiques et techniques ainsi qu'à toutes les informations nécessaires à leur gestion. Les dizaines de milliers de bibliothèques numériques, de centres de services informatiques et de bibliothèques mobiles mis en place dans l'ensemble du pays ont encore amélioré leurs services, permettant non seulement aux adultes, mais aussi aux enfants, de rechercher, recevoir et partager les informations les plus diverses.

B. Droits économiques, sociaux et culturels

34. Au cours de la période considérée, la République populaire démocratique de Corée a tout mis en œuvre pour que le développement économique du pays permette aux citoyens de mener une vie prospère et culturellement riche et s'est attachée à résoudre les problèmes liés à la construction économique pour répondre aux attentes et aux intérêts de la population. Le pays concentre actuellement tous ses efforts à la mise en œuvre fructueuse de la Stratégie quinquennale pour le développement économique national (2016-2020). La réalisation des objectifs énoncés dans cette stratégie donnera lieu à de nouvelles avancées en ce qui concerne l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens, eu égard, notamment, à leurs moyens de subsistance. Des résultats tangibles ont été obtenus au cours des trois dernières années dans les secteurs d'activité qui ont un retentissement immédiat sur la vie quotidienne, comme l'alimentation, la chaussure, le textile et d'autres secteurs de l'industrie légère, les transports publics, etc.

1. Le droit à la santé

35. Au cours de la période considérée, la République populaire démocratique de Corée a fait de l'amélioration des services de santé publique un impératif prioritaire du secteur de la santé, l'objectif étant d'accroître l'espérance de vie moyenne de la population, de réduire le taux de mortalité infantile, d'augmenter le nombre d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié, d'aligner les autres indicateurs sanitaires clés sur ceux des pays les plus avancés, et d'assurer à la population des conditions de vie plus saines et un environnement plus salubre. Des efforts considérables ont été déployés pour atteindre ces objectifs : mise en place d'une stratégie pour le secteur de la santé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale pour le développement économique national, augmentation des investissements publics dans ce secteur et adoption des mesures institutionnelles et pratiques nécessaires. Les dépenses de santé publique engagées au cours de la période considérée ont représenté en moyenne 6,6 % du PIB.

36. La Stratégie à moyen terme pour le développement du secteur de la santé (2016-2020), la Stratégie de lutte contre le paludisme (2014-2017), la Stratégie de lutte contre la tuberculose (2014-2017), le Plan pluriannuel de vaccination intégrée (2016-2020) et d'autres plans stratégiques relevant du secteur de la santé ont été ou sont actuellement exécutés avec succès. Pour coordonner efficacement la mise en œuvre de ces diverses stratégies, un Département en charge de la stratégie a été mis en place au sein du Ministère de la santé publique.

37. Des institutions médicales modernes, comme le complexe ophtalmologique et la clinique dentaire de Ryugyong et l'usine d'appareils d'oxygène médical, ont été construites. Un grand nombre d'hôpitaux et d'usines d'appareils médicaux ont été modernisés et des mesures ont été prises pour renforcer les capacités du personnel médical, moyennant notamment l'amélioration de l'enseignement dispensé dans les facultés de médecine et l'organisation de cours de remise à niveau pour les médecins, toutes ces initiatives contribuant à améliorer la qualité des traitements médicaux et la prévention. Pour que les activités menées dans le domaine de l'hygiène et de la lutte contre les épidémies puissent être fondées sur les technologies numériques, un système de surveillance et de notification

en temps réel via Internet a été mis au point et installé dans tout le pays en 2015. D'importants efforts ont été déployés pour faire bénéficier les services médicaux des dernières avancées des sciences, des technologies et des méthodes thérapeutiques.

38. Le système national de télémédecine mis en place en 2009, qui relie les hôpitaux centraux à ceux des provinces, des villes (ou districts) et des départements, a été exploité efficacement, permettant aux patients de mieux profiter des avantages du système de soins médicaux gratuits. En 2018, le système de télémédecine couvrait six hôpitaux centraux, 36 hôpitaux provinciaux et 190 hôpitaux de villes (ou districts) et de départements. Au cours des cinq dernières années, des milliers de personnes à travers le pays ont été soignées grâce à ce système, et le nombre de personnes orientées vers les hôpitaux centraux a diminué de 50 %.

39. Des efforts considérables ont été déployés pour aligner les processus de fabrication mis en œuvre dans les usines de produits pharmaceutiques et d'appareils médicaux sur les normes BPF, ce qui a permis non seulement d'améliorer la qualité des médicaments, mais d'accroître leur variété et le volume de production. Le système d'information sur la gestion de la chaîne du froid mis au point en 2018 joue un rôle capital dans la sécurisation planifiée et l'utilisation rationnelle des vaccins. Il a permis de recueillir des données en temps réel sur la maintenance des installations de la chaîne du froid par les unités centrales et les unités locales, sur le nombre de personnes concernées, notamment de femmes enceintes et d'enfants de moins de 1 an, ainsi que sur la quantité totale de vaccins stockés, sur l'entreposage, la distribution et les stocks disponibles, et de prendre immédiatement des mesures en cas de problème.

40. Des usines d'eau minérale ont été construites dans les zones où des sources d'eau minérale de qualité ont été décelées et des points de vente ont été installés dans de nombreuses régions du pays pour fournir à la population une eau potable de qualité. La qualité de l'eau du robinet a été améliorée grâce à l'introduction de procédés de purification et de désinfection fondés sur les nanotechnologies.

41. L'espérance de vie moyenne de la population est passée de 70,3 ans en 2014 à 73,3 ans en 2017. Le taux de mortalité pour 1 000 habitants est quant à lui tombé de 8,5 en 2014 à 8,3 en 2017.

2. Le droit à l'éducation

42. La République populaire démocratique de Corée considère que l'éducation constitue la plus précieuse de ses missions, car c'est sur elle que repose l'avenir du pays. Elle estime que l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'environnement éducatif et des conditions d'exercice du métier d'enseignant constitue un enjeu national résolument prioritaire. Elle a par conséquent accru ses investissements dans l'éducation et pris diverses initiatives pour assurer son développement. Au cours de la période considérée, les dépenses consacrées à ce secteur ont représenté en moyenne 8,6 % du PIB.

43. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du décret sur l'introduction d'un enseignement universel obligatoire d'une durée de douze ans a été effectué lors de la deuxième session de la 13^e Assemblée populaire suprême, en septembre 2014. La mise en œuvre du décret a de nouveau fait l'objet d'un examen dans le cadre de la cinquième session de la 13^e Assemblée populaire suprême, en septembre 2017, au cours de laquelle il a été décidé de perfectionner davantage le système d'enseignement secondaire général et d'apporter des améliorations fondamentales dans le domaine de l'éducation, tant au niveau des contenus pédagogiques que des méthodes d'enseignement.

44. La Stratégie nationale pour le développement de l'éducation (2015-2032) a été élaborée et publiée par la Commission de l'éducation en 2014 et des objectifs par étapes ont été fixés pour sa mise en œuvre. La Stratégie quinquennale pour le développement de l'éducation (2016-2020) et le Plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire (2017-2020) sont en cours d'exécution. Les années 2017 et 2018 ayant été décrétées années de la science et de l'éducation, des initiatives constructives ont été prises pour permettre au secteur de l'éducation dans son ensemble d'amorcer un nouveau tournant ainsi que pour améliorer l'environnement éducatif et les conditions d'exercice de la profession enseignante, en particulier dans toutes les écoles secondaires.

45. Des mesures novatrices ont été mises en place pour améliorer la qualité de l'éducation : en 2016, la durée des études dispensées dans 60 écoles de formation professionnelle a été prolongée d'une année. Les programmes d'enseignement et les contenus pédagogiques de ces écoles ont été révisés, ce qui a permis d'élever sensiblement la qualité de l'enseignement professionnel. En 2017, environ 100 écoles techniques secondaires couvrant neuf champs disciplinaires ont été créées et l'enseignement qui y est dispensé est pleinement adapté tant aux spécificités économiques et géographiques de la région concernée qu'aux caractéristiques individuelles des étudiants. En 2018, des écoles techniques secondaires spécialisées en informatique ont été créées dans toutes les provinces. Les programmes d'études des universités et des instituts pédagogiques ont été modifiés dans le but d'améliorer la formation des enseignants. D'importants efforts ont été déployés pour assurer une meilleure application des technologies de l'information à l'éducation : ainsi, en 2018, toutes les universités, tous les collèges et de nombreuses écoles s'étaient dotés d'un réseau Intranet relié au réseau informatique national, ce qui permet aux élèves et aux enseignants d'accéder aux contenus nécessaires à leurs études, à leur enseignement et à leur recherche scientifique. En 2017 et 2018, plusieurs dizaines d'écoles ont été transformées en écoles modèles équipées de classes polyvalentes, de dispositifs, installations et équipements pédagogiques de qualité, de laboratoires, de sites d'études extérieurs, de jardins de circulation ainsi que de tous les aménagements appropriés. Toutes les autres écoles empruntent actuellement la même voie.

46. L'État s'est activement employé à abolir toute distinction entre les villes et les campagnes au niveau de l'enseignement secondaire. En 2016, une ou deux écoles rurales de chaque ville et département ont été transformées en écoles modèles offrant des conditions et un environnement d'enseignement de qualité, et des initiatives sont actuellement prises dans le cadre d'un plan annuel pour étendre cette approche aux autres écoles rurales. Une analyse détaillée de la situation effective de l'éducation dans les écoles rurales a été effectuée, et des enseignants compétents provenant des capitales des provinces, des villes et des départements, ainsi que des formateurs issus de centres de perfectionnement pour les enseignants en poste dans les provinces, les villes et les départements, ont été chargés d'aider les enseignants des zones rurales à renforcer leurs compétences pédagogiques.

47. Pour que tous les citoyens disposent de capacités intellectuelles équivalentes à celles d'un diplômé universitaire, l'État a décidé de mener un effort ciblé d'éducation dans le domaine des sciences et des techniques et a pris diverses initiatives constructives à cet effet. Des mesures ont été adoptées en vue d'étendre la couverture du réseau national de diffusion des sciences et des techniques à partir du Sci-Tech ainsi que pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble des structures éducatives régionales et sectorielles dédiées à l'enseignement scientifique et technique. En 2018, toutes les usines, toutes les entreprises et la quasi-totalité des exploitations agricoles avaient mis en place des dispositifs pédagogiques axés sur les sciences et les techniques permettant aux travailleurs d'être au courant des avancées les plus récentes réalisées dans ces domaines. De nombreux départements, provinces et villes ont créé des bibliothèques numériques où les travailleurs ont accès non seulement aux livres électroniques et aux multimédias, mais aussi à la documentation électronique publiée sur les sites Web du Sci-Tech et de la Grande Maison d'études du peuple et peuvent assister à des conférences à distance. Grâce à la diversification et à l'approfondissement de l'offre éducative relayée par la télévision et d'autres médias, la population dispose d'un précieux outil d'apprentissage tout au long de la vie.

48. De nouvelles améliorations ont été apportées au système d'enseignement à distance, et une première série de diplômes ont été décernés en 2015. Vingt-deux universités à travers le pays ont mis en place des structures ou des centres d'enseignement à distance, où des milliers de travailleurs peuvent se tenir au courant des dernières avancées scientifiques et techniques réalisées dans leurs domaines d'intérêt. Depuis 2017, l'enseignement à distance dispensé par le canal du système national de communication mobile donne à la population des outils d'apprentissage disponibles à tout moment et en tout lieu.

3. Le droit à l'alimentation

49. Les modifications apportées en 2014 et en 2015 à la loi sur les exploitations agricoles et le règlement de 2015 sur la gestion responsable des exploitations agricoles ont introduit une nouvelle méthode de gestion agricole qui donne aux exploitations la possibilité de se gérer elles-mêmes et d'innover, ce qui encourage les paysans à s'impliquer davantage dans la production et dans la gestion. D'importants efforts ont été consentis pour mettre la science et la technique au service de l'agriculture, introduire des méthodes agricoles de pointe, sélectionner des souches à rendement élevé adaptées aux conditions climatiques et pédologiques du pays et développer le machinisme agricole. Il en est résulté une hausse de la production céréalière, qui s'est confirmée année après année, permettant d'importantes avancées dans le règlement du problème alimentaire.

50. En application du règlement de 2015 sur l'exploitation des banques de céréales, des installations destinées à l'achat et à la vente de surplus alimentaires aux particuliers ont été aménagées dans des lieux prédéfinis, ce qui a contribué à la stabilisation des prix des céréales et facilité la mise en œuvre de la politique alimentaire de l'État.

51. Des mesures ont été prises également pour accroître la production des secteurs de la pêche et de l'élevage, tous deux essentiels pour relever le défi alimentaire. Ces mesures ont, notamment, permis de renforcer les infrastructures matérielles et techniques de l'industrie de la pêche, d'augmenter la productivité et de remettre à niveau les techniques de base du traitement des produits de la mer, ce qui a eu des répercussions positives sur le régime alimentaire de la population. Une ferme d'élevage de grande taille, dotée de 50 000 hectares de pâturages et d'unités de transformation, exploitée depuis 2017, contribue sensiblement à améliorer le régime alimentaire de la population.

4. Le droit au logement

52. La République populaire démocratique de Corée a continué de financer à ses frais la construction de logements mis gratuitement à disposition de la population, lui offrant ainsi des conditions de vie stables et saines. Par exemple, la rue Mirae, destinée aux scientifiques, la rue Ryomyong et le quartier résidentiel Wisong des scientifiques ont été construits entre 2015 et 2017. Ils abritent des milliers d'appartements et des centaines d'établissements publics, offrant aux scientifiques, enseignants et autres gens ordinaires des conditions de vie confortables dans des logements gratuits.

53. Des dizaines de milliers d'habitations ont également été construites ou rénovées dans les provinces, les villes et les départements, ainsi que dans les villages. Des centaines d'appartements destinés à des scientifiques ont été construits dans la province de Hamgyong Sud. On a aussi construit et rénové des milliers d'habitations destinées aux agriculteurs dans la province de Hwanghae Nord et un village agricole modèle a été créé à Nampho.

54. L'État a fait en sorte que la priorité soit accordée, lors de l'installation de centrales électriques, à la construction de logements destinés aux personnes devant être réinstallées ailleurs pour les besoins du projet, ainsi qu'à la construction de foyers d'hébergement et de logements destinés aux travailleurs lorsque de nouvelles usines ont été implantées. Par exemple, lorsque la centrale hydroélectrique des jeunes héros de Paektusan a été mise en chantier, la première priorité a été accordée à la construction de logements équipés d'un mobilier de qualité et de biens courants destinés aux habitants de la zone à submerger.

55. Au cours de la période considérée, l'État a immédiatement fait construire des logements pour les habitants de zones touchées par des catastrophes – inondations et de forte pluies – en concentrant tous ses efforts sur le secours aux victimes pour leur permettre un retour rapide à la vie normale. Ainsi, 1 800 maisons ont été construites en quarante jours à Rason après les inondations de 2015, et 11 900 maisons ont été construites et 15 000 autres remises en état en soixante jours dans la province de Hamgyong Nord après les inondations sans précédent de septembre 2016.

5. Le droit à la vie culturelle

56. On a pris des mesures pour répondre aux demandes croissantes de la population en faveur d'une meilleure offre de lieux de détente : des sites panoramiques ont été aménagés ; des espaces de loisirs, notamment des parcs et des aires de jeu, ainsi que des théâtres ont été créés ou remis en état. Par exemple, le Musée de la nature et le Zoo central, construits en 2016, constituent d'excellentes bases pour des activités culturelles et de loisirs, mais aussi éducatives. De plus, des terrains de jeu, des parcs aquatiques et des parcs d'attraction dotés d'équipements modernes ont été créés dans les provinces, les villes et les départements, offrant ainsi à la population une large gamme d'activités culturelles et de loisirs.

57. Au cours de la seule année 2018, des dizaines de stades couverts, terrains de sport et autres installations sportives ont été construits ou remis à neuf. Dans de nombreuses régions du pays, les parcs de sport ont été dotés d'équipements adaptés aux enfants et aux personnes âgées. Un tournoi interprovincial de sport, ouvert non seulement aux employés, aux paysans, aux fonctionnaires, aux jeunes, mais aussi aux élèves des jardins d'enfants et aux femmes au foyer, ainsi que des compétitions sportives ponctuelles ont été organisées plusieurs fois par an, suscitant un intérêt et un enthousiasme inédits de la population pour le sport. Les bonnes performances des athlètes qui ont représenté la République populaire démocratique de Corée au cours de la période considérée lors de compétitions sportives et de championnats internationaux sont le fruit de la politique incitant la population à pratiquer quotidiennement une activité sportive.

58. Des maisons de repos ont été créées ou rénovées dans un certain nombre d'usines et d'entreprises pour offrir aux travailleurs des séjours de quinze ou trente jours, l'État fournissant à ses frais aux travailleurs effectuant des tâches pénibles des séjours de quinze, vingt ou trente jours dans des résidences de vacances.

59. Les projets de construction de la station balnéaire de Wonsan Kalma et de la station touristique de Hot Spring battent leur plein ; une fois achevés, ils permettront d'offrir à la population un environnement de vie plus prospère.

C. Droits de groupes particuliers

1. Droits de l'enfant

60. Au cours de la période considérée, la République populaire démocratique de Corée a pris et appliqué avec succès une série de mesures visant à améliorer le bien-être des enfants. En application de la stratégie pour l'expansion de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (2005-2020), la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant a été instaurée dans 11 provinces (ou municipalités relevant directement du pouvoir central) et 118 départements. Un système de télémédecine reliant par Internet l'Hôpital pour enfants Okyriu, dans la capitale Pyongyang, avec les hôpitaux pédiatriques des provinces et les services de pédiatrie des hôpitaux des départements, donne des résultats satisfaisants. Des mesures concrètes ont en outre été prises pour renforcer les capacités des services de pédiatrie, ce qui a permis d'offrir aux enfants des services de soins de santé de qualité dans les meilleurs délais.

61. L'Usine de fabrication de denrées alimentaires pour enfants de Pyongyang a fait l'objet d'importants travaux de modernisation en 2015. De nombreuses autres unités de fabrication de denrées alimentaires pour enfants s'en sont inspirées, améliorant ainsi la variété et la qualité du régime alimentaire des enfants. Des dispositions législatives ont été adoptées pour faire en sorte que les soins nutritionnels aux enfants soient dispensés de manière scientifique et dans le respect des normes d'hygiène. La télévision et d'autres médias ont accordé une couverture importante à des crèches et des jardins d'enfants irréprochables en la matière, encourageant les autres établissements à suivre l'exemple.

62. Il en est résulté une baisse des taux de mortalité des enfants âgés de moins de 1 an et de moins de 5 ans qui sont passés, respectivement, de 14,2 et 20,2 (pour 1 000 naissances vivantes) en 2014 à 12,3 et 17,2 en 2017 ; les taux de malnutrition chronique et de malnutrition aiguë étant passés, respectivement, de 27,9 % et 4 % en 2012 à 19,1 % et 2,5 % en 2017.

63. Pendant la période considérée, une usine de fabrication de cahiers d'une capacité de production de 150 millions d'articles par an a été créée et des entreprises de fabrication de cartables ont été implantées dans toutes les provinces. Tous les élèves, de l'école primaire à l'université, peuvent acheter des cahiers, des cartables et des uniformes de bonne qualité et bon marché.

64. Des installations culturelles et récréatives ont été aménagées dans diverses régions du pays pour que les enfants puissent se détendre et occuper leur temps de loisir à diverses activités d'éveil et physiques. Par exemple, un pavillon onirique pour enfants (« i Dream Hall ») a été aménagé en janvier 2016 dans l'enceinte du Complexe i-Tech, centre multifonctions de diffusion scientifique et technologique, de manière à créer un espace dans lequel les enfants peuvent développer leur pensée créative et se préparer à l'acquisition de compétences de haut niveau dans ce domaine. Des palais, maisons, camps et autres structures extrascolaires, ainsi que des parcs pour enfants et des parcs sportifs ont été créés ou rénovés dans toutes les provinces, dans toutes les villes et dans tous les départements pour permettre aux enfants d'exercer des activités après l'école.

65. Dans le cadre de ses efforts visant à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant, la République populaire démocratique de Corée a réalisé une avancée remarquable au cours de la période considérée grâce à diverses initiatives en faveur de l'éducation et de l'instruction des enfants orphelins et des enfants vivant dans des zones isolées ou touchées par une catastrophe, lesquelles ont suscité une prise de conscience sans précédent du public à l'égard de ces enfants. Entre juin 2014 et avril 2017, 40 foyers pour nourrissons, foyers pour enfants et internats pour élèves du primaire et du secondaire ont été créés. Offrant un environnement de vie et des équipements optimaux, ces foyers pour nourrissons, foyers pour enfants et internats pour élèves du primaire et du secondaire sont des modèles nationaux en termes d'éducation et d'hygiène. Dans ces établissements, les enfants grandissent et apprennent dans un cadre favorisant leur épanouissement, sous la protection spéciale de l'État et de la société. Une fois obtenu leur diplôme du secondaire, ils poursuivent leurs études à l'université ou dans des établissements d'enseignement supérieur, à moins qu'ils ne décident de chercher un emploi. Ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à s'inscrire à l'université ou dans l'établissement d'enseignement supérieur de leur choix. Lorsque le nord du pays a été touché par des inondations sans précédent, en septembre 2016, l'État a concentré tous ses efforts sur le relèvement de la région, accordant la priorité absolue à la création de crèches, de jardins d'enfants, d'écoles et d'hôpitaux. Pendant cette période, plus de 1 600 enfants des zones sinistrées ont été envoyés en colonie de vacances au Camp international Songdowon, fleuron national dans sa catégorie.

2. Droits des femmes

66. La République populaire démocratique de Corée a continué de sensibiliser le public au rôle essentiel des femmes dans la promotion du progrès social et du bien-être de la famille. Les institutions, entreprises, organisations, familles et particuliers considèrent tous qu'ils sont juridiquement tenus de garantir les droits des femmes, comme il leur incombe effectivement en vertu de la loi sur la protection et la promotion des droits de la femme.

67. Des mesures ont été prises pour que des femmes compétentes soient nommées à des postes à responsabilité et pour donner une large publicité à leurs réalisations. Ainsi, au cours de la seule année 2018, le nombre de femmes occupant des postes de direction dans les services des ministères et les institutions de rang ministériel ou de rang supérieur a sensiblement augmenté. Des femmes ont été nommées à la tête de la plupart des établissements d'enseignement et de santé et des entreprises du secteur de l'industrie légère créés pendant la période considérée. En 2014, les femmes occupaient 20,2 % des sièges à la 13^e Assemblée suprême du peuple et, en 2015, les organes de pouvoir locaux comptaient 27 % de femmes. En 2018, les comités populaires comptaient en moyenne 23,3 % de femmes, tous échelons confondus.

68. De plus en plus de femmes suivent les cours de formation à distance proposés par les principales universités. Ainsi, parmi les plus de 10 000 étudiants qui suivent aujourd'hui les cours du Centre d'enseignement à distance de l'Université de technologie de Kim, meilleur établissement d'enseignement scientifique et technique du pays, 60 % sont des femmes qui sont, pour beaucoup, quadragénaires et quinquagénaires.

69. La République populaire démocratique de Corée s'est en outre employée à garantir aux femmes de bonnes conditions de travail, créant des structures sociales dans les usines et les entreprises de façon qu'elles puissent travailler sans désagrément. Par exemple, des foyers offrant d'excellentes conditions de vie ont été aménagés pour les travailleuses de l'usine textile et de l'usine à soie de Kim Jong Suk à Pyongyang, en 2014 et en 2017, respectivement. Des crèches et des jardins d'enfants ont été remis à neuf dans les entreprises.

70. La stratégie et le plan d'action pour la lutte contre la malnutrition de l'enfant et de la mère (2014-2018), la stratégie d'éducation concernant la santé procréative (2014-2018) et le programme d'action pour la santé des nouveau-nés (2015-2015) ont été mis en œuvre avec succès, ce qui a entraîné une baisse du taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes), passé de 62,7 en 2014 à 53,2 en 2017.

71. La durée du congé de maternité a été portée à deux cent quarante jours et toutes les maternités provinciales ont été modernisées, ce qui a permis d'améliorer la prise en charge et le rétablissement des parturientes ainsi que la qualité des soins nutritionnels aux enfants. Les unités de traitement des cancers du sein qui ont été créées dans l'ensemble des maternités provinciales ont entrepris en partenariat avec l'Institut du cancer du sein de la maternité de Pyongyang des travaux de recherche sur les questions de prévention, de dépistage précoce et de traitement efficace de ces cancers et des maladies connexes. Les femmes bénéficient en outre d'examen de dépistage réguliers. Des services de conseil ont été mis en place en 2015 dans les hôpitaux des provinces, des villes et des départements pour informer les familles sur les questions de santé procréative dans des conditions adaptées.

3. Les droits des personnes handicapées

72. La République populaire démocratique de Corée met actuellement en œuvre sa Stratégie pour la protection des personnes handicapées (2018-2020). Des objectifs progressifs en matière de promotion des droits des personnes handicapées ont également été inclus dans les stratégies appliquées dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé publique et de la construction aux fins de mise en œuvre de la stratégie quinquennale en faveur du développement économique national (2016-2020). Qui plus est, des plans d'action à court et à long terme élaborés par la Fédération coréenne pour la protection des personnes handicapées ont été mis en œuvre avec succès en coordination avec la Commission nationale de la protection des personnes handicapées et en étroite coopération avec les institutions de l'État concernées.

73. Les capacités des organisations d'intérêt public, telles que l'Association des sourds, l'Association des aveugles, l'Association des femmes handicapées, l'Association sportive des personnes handicapées, l'Association artistique des personnes handicapées, le Centre économique et culturel pour les sourds et aveugles et le Centre de formation professionnelle pour les personnes handicapées ont été renforcées pour permettre aux personnes handicapées de développer pleinement leurs talents et de concrétiser leurs aspirations. De plus en plus de personnes handicapées travaillent dans des institutions ou organisations qui s'occupent de questions relatives au handicap. En 2018, elles représentaient, respectivement, 20 %, 70 %, 50 %, 14,3 % et 84 % du personnel du Comité central de la République populaire démocratique de Corée, du Centre économique et culturel pour les sourds et aveugles, de l'Association artistique des personnes handicapées, de l'Association des interprètes en langue des signes, de l'Usine de meubles des sourds, et constituaient la totalité des membres de l'Association des sourds, de l'Association des aveugles et de l'équipe de football des sourds.

74. Des tournois nationaux de tennis de table ouverts à la fois aux personnes handicapées et aux personnes valides sont organisés deux fois par an, ce qui permet d'encourager les personnes handicapées à faire du sport tout en sensibilisant le public sur leur potentiel. Pendant la période considérée, des personnes handicapées originaires de la République populaire démocratique de Corée ont participé avec succès à plusieurs reprises aux Jeux paralympiques et aux Jeux parallèles asiatiques de la jeunesse. Par ailleurs, des membres de l'Association artistique des personnes handicapées se sont produits dans divers pays européens entre 2015 et 2017.

75. Diverses initiatives ont été prises pour éliminer les obstacles matériels qui entravent la participation des personnes handicapées aux manifestations publiques et pour leur garantir un environnement plus sûr et favorable. Ainsi, les normes relatives à la conception de bâtiments adaptés aux personnes handicapées ont été revues. Le projet de rénovation du département de Samjiyon et le projet de construction de la station balnéaire de Wonsan Kalmar, déjà bien engagés, sont des exemples de la mise en place d'infrastructures sans obstacle répondant aux normes internationales. Une salle de lecture numérique et une page d'accueil spéciale ont été créées au Complexe Sci-Tech pour permettre aux personnes handicapées d'accéder facilement à l'information dont elles ont besoin.

76. À partir de 2015, les écoles pour aveugles et les écoles pour sourds ont entrepris de modifier leurs programmes d'études pour les rendre conformes au programme d'enseignement obligatoire d'une durée de douze ans qui privilégie l'éducation générale en la combinant de manière appropriée avec l'enseignement professionnel. Des symposiums et des séminaires ont été organisés une fois par an à l'intention des enseignants des écoles pour aveugles et des écoles pour sourds afin qu'ils puissent partager les réalisations et expériences accumulées dans leur travail éducatif, ce qui s'est révélé particulièrement efficace pour améliorer la qualité de l'enseignement. Des personnes handicapées chaque jour plus nombreuses reçoivent une éducation dans le domaine qui les intéresse grâce au système d'enseignement à distance mis en place dans les universités nationales ou locales. Les médias ont largement couvert les cérémonies d'ouverture et de remise des diplômes du Centre de réadaptation pour les enfants handicapés et du Centre de formation professionnelle pour les personnes handicapées, suscitant l'intérêt du grand public pour les questions relatives à leur éducation.

4. Les droits des personnes âgées

77. Des mesures énergiques ont été prises pendant la période considérée pour mettre en œuvre la loi sur les soins aux personnes âgées avec, notamment, la création d'un système public bien organisé d'orientation et de fourniture de matériels de soins pour les personnes âgées. Des comités extraordinaires pour la prise en charge des personnes âgées ont été organisés au Cabinet ainsi que dans les provinces, les villes et les départements. Ils sont administrés par le Comité central de la Fédération pour les soins aux personnes âgées, ses comités provinciaux et les coordonnateurs des comités populaires de la ville (ou arrondissement).

78. En application des dispositions du Plan stratégique pour les soins aux personnes âgées (2016-2018), la Fédération pour les soins aux personnes âgées a mené des études et des enquêtes ainsi que des activités de sensibilisation et de plaidoyer, de formation et d'éducation, de coopération internationale et de développement des capacités humaines, matérielles et financières. Elle a également créé des associations proposant des activités artistiques, sportives et productives à l'intention des personnes âgées pour qu'elles puissent jouir pleinement des années qui leur restent à vivre.

79. La gériatrie et la gérontologie, qui étaient des matières facultatives pour les étudiants en médecine ou qui faisaient partie intégrante d'autres cours jusqu'en 2016, sont aujourd'hui une matière obligatoire à part entière dans les universités de médecine, de sorte que les étudiants peuvent acquérir une connaissance approfondie des maladies du vieillissement. Des publications sur la santé des personnes âgées, parmi lesquelles « Questions-Réponses sur les maladies des personnes âgées » et « Conseils sur les soins aux personnes âgées », ont été éditées.

80. Une nouvelle maison de retraite, construite à Pyongyang en 2015, a servi de modèle pour toutes les maisons de retraite créées dans les provinces. Entre 2016 et 2018, des centres de rééducation pour personnes handicapées ont été créés dans toutes les provinces pour mettre les personnes âgées et les personnes handicapées sans ressources à l'abri du besoin et les placer sous la protection de l'État.

81. La Journée internationale des personnes âgées a été célébrée chaque année avec beaucoup d'enthousiasme : des activités sportives et ludiques ont été organisées, ainsi que des performances artistiques et des événements particuliers dans les théâtres et les établissements de restauration, des services préférentiels étant également offerts aux

personnes âgées dans les centres d'activités culturelles et de loisirs. Il est devenu courant, lors de cette journée, que de hauts responsables des organes du pouvoir du peuple se rendent dans des foyers pour personnes âgées de leur localité pour présenter leurs vœux et prennent des mesures pour améliorer leur quotidien. Les médias ont, à cette occasion, accordé une couverture importante à des individualités qui se sont montrées exemplaires en respectant les personnes âgées et en leur portant assistance, ainsi qu'à des personnes âgées qui se sont mises d'elles-mêmes en quête d'activités d'intérêt général et se sont engagées avec un dévouement sincère dans un but patriotique.

D. Coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

82. La République populaire démocratique de Corée demeure résolue à bâtir, par le renforcement des échanges et de la coopération à l'échelle internationale en faveur de la protection et de la promotion des véritables droits de l'homme, un monde de liberté dans lequel chacun puisse vivre pleinement dans la dignité et l'égalité, dans un environnement pacifique.

83. La République populaire démocratique de Corée a largement fait connaître sa position de principe concernant la protection et la promotion des droits de l'homme lors des réunions de l'Assemblée générale, des sessions du Conseil des droits de l'homme et de conférences internationales et de séminaires sur les droits de l'homme.

84. La République populaire démocratique de Corée a soumis son rapport valant cinquième à sixième rapport périodique sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que son rapport valant deuxième à quatrième rapport périodique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux organes conventionnels concernés, qui les ont respectivement examinés en septembre et novembre 2017. Dans le cadre de ses efforts visant à resserrer la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme, la République populaire démocratique de Corée a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en novembre 2014 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées en novembre 2016 ; reçu la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en mai 2017 ; et présenté son rapport initial sur l'application de la Convention en décembre 2018.

IV. Défis et objectifs pour l'avenir

A. Obstacles et défis

85. La République populaire démocratique de Corée reste en butte à des difficultés et obstacles majeurs dans l'action qu'elle mène pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, les plus importants étant les sanctions du Conseil de sécurité, qui vont à l'encontre des droits de l'homme, et les sanctions unilatérales brutalement imposées par certains pays. Ces sanctions empêchent jusqu'à la fourniture de médicaments et d'installations médicales indispensables aux enfants, aux femmes et aux personnes handicapées, sans parler du jeu normal des relations commerciales avec des pays étrangers qui devraient contribuer au développement économique national. Ces sanctions, décidées au mépris flagrant du droit des peuples à l'existence, constituent des obstacles majeurs aux efforts que la République populaire démocratique de Corée déploie pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

86. La politisation, la sélectivité et la duplicité, qui sont monnaie courante au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres instances internationales sur les droits de l'homme, contrecarrent aussi les efforts de protection et de promotion des droits de l'homme de la République populaire démocratique de Corée. Chaque année, des forces hostiles et certains pays occidentaux font passer en force des « résolutions sur les droits de l'homme » contre elle au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies, trouvant à « redire » sur la prétendue « question des droits de l'homme »

en République populaire démocratique de Corée. Ils refusent de prendre acte des initiatives prises par la République populaire démocratique de Corée pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, utilisant systématiquement les « témoignages » d'une poignée de « transfuges » tous destinés à ternir son image, induire l'opinion publique mondiale en erreur et semer la discorde dans le seul but d'entraver les efforts énergiques et enthousiastes que la République populaire démocratique de Corée déploie pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

87. La République populaire démocratique de Corée affrontera tous les obstacles et toutes les manœuvres d'obstruction des forces hostiles, garantira à la population le plein exercice de ses droits et fera échec à toutes les initiatives des droits de l'homme menées contre elle pour des raisons purement politiques.

B. Objectifs pour l'avenir

88. La République populaire démocratique de Corée est déterminée à garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de l'ensemble de la population au niveau le plus élevé en concrétisant, dans tous les domaines d'activités de l'État, la politique fondée sur l'intérêt, le respect et l'amour du peuple.

89. La République populaire démocratique de Corée prendra systématiquement les mesures législatives et pratiques de protection et de promotion des droits de l'homme que l'évolution de la réalité rendra nécessaires et garantira à la population des conditions de vie prospères et empreintes de culture en concentrant ses efforts sur le développement économique.

90. La République populaire démocratique de Corée s'acquittera de bonne foi des obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie et contribuera aux efforts internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme en renforçant la coopération et les échanges internationaux dans le respect des principes d'impartialité, d'objectivité et d'égalité.

V. Conclusion

91. La République populaire démocratique de Corée, guidée par le principe du Juche « Le peuple est mon Dieu », continuera de perfectionner son système populaire de protection des droits de l'homme, lequel érige les intérêts du peuple en priorité absolue, et fera tout son possible pour que la population bénéficie de conditions de vie optimales.
